Titre de la politique:	**Politique Santé, Sécurité et Environnement**
Champ de la politique:	HSE
Approuvé par:	UM6P President
Effective Date:	Juin 2024

REFERENCES

ISO 45001 ; ISO 14001 ; ISO 22000 ;

SECTION 1 ENONCÉ

1.1. UM6P s'engage pleinement dans la démarche de l'amélioration continue de son système de management de la santé, sécurité et de l'environnement.

1.2. Notre ligne de conduite au quotidien est de préserver la santé et assurer la sécurité de toute la communauté UM6P.

1.3. Créer un environnement de travail et d'étude exemplaire, où la santé, la sécurité et le respect de l'environnement sont des valeurs fondamentales partagées par tous les membres de la communauté UM6P.

1.4. En adoptant une approche proactive et collaborative de la HSE, nous nous engageons à faire de notre campus un modèle d'excellence en matière de santé, sécurité et de l'environnement.

SECTION 2 CHAMP D'APPLICATION

2.1. Cette politique s'applique à toutes les activités et opérations menées sur le campus de l'UM6P.

SECTION 3 OBJET

3.1. La politique HSE vise à promouvoir une culture d'excellence en matière de santé, sécurité et de l'environnement sur notre campus, en fournissant une formation adéquate, en encourageant la participation active de la communauté UM6P à l'amélioration continue, et en veillant à ce que toutes les activités respectent les normes et la réglementation en vigueur.

SECTION 4 DEFINITIONS

4.1. **HSE :** Hygiène, Sécurité et Environnement

4.2. **Accident/maladie professionnelle :** Evénement ou situation pouvant porter atteinte à l'intégrité de la personne, cette atteinte pouvant être immédiate (accident), à moyen ou long terme (maladie)

La version en ligne de ce document fait autorité. Les copies imprimées sont fournies à titre de référence uniquement.

4.3. **Risque :** C'est la combinaison de la probabilité et de la (des) conséquence(s) de la survenue d'un évènement dangereux spécifié.

4.4. **Communauté UM6P :** toute parties prenante contribuant aux activités académiques et à la vie sur le campus, y compris les étudiants, les enseignants, les chercheurs, le personnel administratif et technique.

SECTION 5 PROVISIONS

5.1. La politique HSE vise une stratégie d'excellence de la santé, sécurité et de l'environnement qui repose sur deux piliers :

- La performance santé, sécurité et bien être axés sur les comportements et la prévention afin de réduire les risques et promouvoir un environnement de travail sain et sûr ;
- La performance environnementale pour assurer une activité responsable et durable.

5.2.En vue de déployer sa stratégie et de se conformer aux exigences des normes, l'UM6P a mis en place un système de management intégré qui s'appuie sur les axes suivants :

- Respect des exigences réglementaires et autres exigences applicables relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- Déploiement d'un programme de changement culturel basé sur la formation et la sensibilisation ;
- Promouvoir les règles et déployer les moyens de prévention adaptés ;
- Mise en place d'une structure organisationnelle, assurant l'implication de tous les niveaux hiérarchiques dans l'agenda HSE et affectant les ressources adéquates pour une gestion efficace des risques ;
- Engagement et implication de nos sous-traitants et prestataires dans le fonctionnement de notre système HSE ;
- Promouvoir des démarches environnementales en interne et en externe ;
- Développement durable en performance en mettant en place les moyens adéquats pour l'amélioration continue du système de management intégré et les dispositifs nécessaires pour la préservation de la santé, de la sécurité et de l'environnement de travail.

5.3. Le système de management intégré est piloté par les objectifs suivants :

La version en ligne de ce document fait autorité. Les copies imprimées sont fournies à titre de référence uniquement.

5.3.1. En Santé & Sécurité :

- Zéro accident de travail
- Zéro maladie professionnelle

5.3.2. En Environnement :

- Réduire les impacts ou avoir un impact minimum de nos activités sur l'environnement.

SECTION 6 ROLES ET RESPONSABILITES

6.1. Tous les membres de la communauté universitaire de l'UM6P ont la responsabilité de respecter, de se conformer et de participer à la mise en œuvre de ladite politique HSE.

6.2. La direction de l'UM6P s'engage à poursuivre cette politique en veillant à ce que les moyens nécessaires pour l'obtention des objectifs fixés soient mobilisés, en favorisant la participation, la responsabilité et l'engagement à tous les niveaux de la hiérarchie et en valorisant les compétences de chacun.

La version en ligne de ce document fait autorité. Les copies imprimées sont fournies à titre de référence uniquement.

SECTION 7 APPROBATION ET REVISION

Autorité d'approbation	Signature et Date
Responsable de la politique **RI & HSE MO** **La Direction des Affaires Générales**	
Validée par ***Policy Office***	
Approuvée par **Hicham El Habti, President**	

Première diffusion par le Président le 7 juin 2024
Dernière révision : Juin 2024
Historique des révisions : 0

Revision No.	Effective Date	Description
2		
1		
0		Création

Prochaine révision prévue le : **Juin 2028**

La version en ligne de ce document fait autorité. Les copies imprimées sont fournies à titre de référence uniquement.